

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOI ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. a la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 2 Décembre 1871

Les renseignements que nous avons donnés avant-hier, d'après une lettre particulière de Versailles, sur les intentions de M. Thiers, nous sont pleinement confirmés, non-seulement par notre correspondance ordinaire, mais par des renseignements nouveaux de Versailles.

En réponse à ces divers rumeurs, le Bien public, qui est un organe officieux du gouvernement, contient les lignes suivantes :

« Il est vrai que le président de la République prépare un message qui contiendra l'exposé de la politique suivie et des mesures gouvernementales prises depuis la prorogation de l'Assemblée. »

Nous ne pouvons trop insister sur ce caractère particulier du gouvernement de M. Thiers : ne pas outrepasser ses pouvoirs, ne pas usurper le pouvoir constituant.

De son côté, la France, qui avait publié une version inexacte sur les projets de M. Thiers, affirme que le Président se renfermera dans une attitude purement expectante vis-à-vis de l'Assemblée.

NOTES DE VOYAGE

Via Suez

(Suite.)

Bâhir Memphis 5800 ans avant notre ère ; croire aux livres d'anatomie écrits par Athoth ; admettre sans réserve la filiation des trois cents quarante-cinq Pi-roumis, dont parle Hérodote ; construire les pyramides de Gizeh cinquante siècles avant J.-C.

Quelle est la mémoire qu'ont voulu perpétuer les auteurs de ces monuments ? Sont-ce là des souvenirs de victoire, sont-ce des tombeaux ? Les contemporains des pyramides avaient pour les morts une vénération que les Egyptiens d'aujourd'hui ne paraissent pas avoir.

Deux jours après notre arrivée dans la capitale de l'Egypte, nous nous mimes de nouveau en route, nous allions traverser le désert qui s'étend du Caire à Suez, passer à quelques pas des ruines antiques de Karnac, de Memphis et d'Héliopolis.

questions constitutionnelles, comme n'admettant de sa part aucune ingérence, aucune intervention, aucune pression surtout de nature à peser sur les résolutions de la représentation nationale.

Il suit de là que c'est dans l'initiative de l'Assemblée que les amis de l'ordre doivent mettre toutes leurs espérances. La majorité aura à examiner si le troisième essai de la République en France n'est pas déjà suffisant, ou s'il faut encore attendre pour se prononcer sur la question gouvernementale.

Il n'est pas douteux assurément que le pays est parfaitement éclairé sur les difficultés d'une république modérée et conciliante, en voyant que le petit nombre d'esprits honnêtes qui poursuivent cette solution est écrasé, en quelque sorte, sous l'avalanche des rouges, des socialistes, des communistes et des athées.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 novembre.

M. de Beust, arrivé ce matin à la gare du chemin de Strasbourg, doit être en ce moment à l'hôtel de la présidence où M. Thiers l'attendait à déjeuner.

des fémurs, des tibias et autres ossements humains ; des journaliers travaillaient à dégager les os, du sol, où ils formaient une sorte de croûte ; on envoie ces os à Alexandrie d'où on les embarque pour l'Angleterre qui les emploie comme engrais.

Nous l'avons dit, l'Orient n'est plus ; au moment où nous écrivons, le Caire va posséder un établissement de... bouillon ; c'est au vice-roi actuel que l'Egypte est indirectement redevable de cette amélioration — Est-ce bien une amélioration ? — Dranet-Bey, le fameux architecte, vient de tomber en disgrâce, à la suite d'intrigues féminines.

Presque tous les cafés ont leurs chanteuses qui, tous les soirs, étalent à la lumière d'huile de coco leurs robes pailletées et leur décolletage. Les Pointiers de Nanterre et la musique de Villebichot font aujourd'hui les délices de l'Osmanlis.

Deux jours après notre arrivée dans la capitale de l'Egypte, nous nous mimes de nouveau en route, nous allions traverser le désert qui s'étend du Caire à Suez, passer à quelques pas des ruines antiques de Karnac, de Memphis et d'Héliopolis.

ner. M. de Beust ne repartira que demain soir, pour Londres. L'ex-chancelier de l'Empire austro-hongrois recevra ici un accueil sympathique où l'on pourra voir la preuve que nos hommes d'Etat savent tenir compte des nécessités qui s'imposent actuellement à la cour de Vienne et que, malgré les entrevues de Gastein et de Saltzbourg on ne doute pas encore ici des sympathies autrichiennes.

M. de Beust n'est pas un inconnu pour M. Thiers. Il y a treize mois, celui qui est aujourd'hui président de la République française demandait à celui qui était alors chancelier de l'Autriche-Hongrie de reconnaître le gouvernement de la défense nationale. M. de Beust répondit : « Nous n'avons aucune objection à reconnaître le gouvernement actuel de la France, nous aimerions mieux cependant, par déférence pour la France, attendre qu'elle-même l'ait reconnu. »

Le président de la République continue de travailler à son Message. En confirmant ce que je vous disais hier, qu'il ne toucherait à aucune question constitutionnelle, je crois pouvoir ajouter que les questions financières et la réorganisation de l'armée y tiendront une large place.

Quant à la question du retour à Paris, il est probable que M. Thiers lui-même ne sait pas encore s'il en prendra l'initiative et qu'il se décidera selon l'impression dominante qu'il apercevra chez les députés, revenus des départements, et qui commencent à devenir un peu plus nombreux à ses réceptions du soir.

Les journaux de Paris qui parlent de réunions tenues par la gauche républicaine ou par le centre droit, abusent singulièrement de la crédulité de leurs lecteurs. Je ne crois pas qu'en dehors des députés qui habitent Paris ou Versailles, le nombre de ceux qui ont fait leur apparition à la salle des conférences dépasse trente ou quarante.

La date des élections complémentaires pour l'Assemblée n'est pas encore fixée. Il paraît certain aujourd'hui que des mesures vont être prises à Lyon pour y faire cesser certaines

lumineuses, le regard attristé cherche vainement quelque trace de végétation. Tantôt il erre entre des dunes de sable rapprochées comme les vagues de la mer et qui bornent l'horizon à quelques pas ; d'autres fois, le regard se perd dans l'immensité d'une mer de galets de couleur fauve, ayant ses vagues immobiles, qui, fatiguant par leurs uniformes ondulations, s'étendent aussi loin que peut porter la vue et ressemblent aux immenses débris d'une chaîne de montagnes broyées par la patience persévérante du temps.

Dans cette région terrible où l'individualité disparaît presque entièrement, où l'être isolé se sent déshérité de tout pouvoir, rien d'animé ne rappelle la vie, seulement de loin en loin quelques roches isolées de Tale, des troncs de palmiers pétrifiés semblables aux colonnes frustes d'un vieux temple enseveli sous le sable ; puis tout change, une nouvelle variété de désert surgit ; c'est un océan de cristaux de sel réfléchissant par myriades de soleils le soleil si lumineux d'Afrique.

Point d'ondulation de terrain, un seul palmier solitaire ; pas un seul brin d'herbe égaré se dressant de loin en loin comme souvenir du monde réel, véritables jalons plantés par Dieu et qui servent seuls à marquer la route ; mais une plaine de diamants sans fin, steppe, aride et rayonnante qui n'offre au regard ébloui qu'un sol miroitant, dont on ne peut se faire une idée qu'en imaginant des rayons lumineux d'une blancheur éblouissante, pressés confondus, mêlés, s'élevant sinueux et rapides, s'abaissant immédiatement et si mobiles pendant cet incessant va et vient qu'on ne peut les fixer un instant sans être pris d'un inquiétant vertige.

anomalies administratives et autres qui, depuis beaucoup trop longtemps, inquiètent la partie paisible de la population. C'est surtout pour arriver à ce but que le général Bourbaki et le préfet Valentin se sont trouvés réunis plusieurs fois, ces jours derniers, dans le cabinet de M. Thiers.

Il se confirme que l'empereur Guillaume a été pris d'un refroidissement qui l'a obligé pendant quelques jours à garder la chambre ; mais on ne croit pas que son indisposition ait jamais présenté de gravité.

Le prince de Galles va mieux. Il a fait remercier le comte Daru, président du Jockey-Club, qui, au nom du Jockey-Club, avait demandé de ses nouvelles.

On assure que le prince de Metternich sera remplacé ici par le comte d'Appony.

On annonce que le prince Czartorisky épouse une des filles du duc de Nemours.

Paris, 1er décembre.

Ce matin Versailles est entièrement couvert de neige. Elle tombait encore à dix heures et demie. Paris n'a pas encore subi l'atteinte des frimas.

Gaston Crémieux a été exécuté hier, dans la matinée, à Marseille.

En apprenant son arrêt, il a dit : « Je montrerais comme on meurt. » Il a quitté son habit et est resté debout, en recommandant aux soldats de viser au cœur. Il a refusé le bandeau qu'on voulait mettre sur ses yeux, a crié : En joue ! Feu ! Vive la République ! Et il est tombé.

INFORMATIONS

On espérait que la ville de Bruxelles rentrerait tout à fait dans le calme. Des dernières nouvelles font craindre, au contraire, que l'agitation ne reprenne le dessus. C'est toujours la main de Bismark qu'on voit dans ces désordres.

Le ciel, pendant le jour, ressemble au cratère enflammé d'un volcan ; le regard a peine à en soutenir l'éclat ; pendant la nuit des fluides phosphorescents, que reflète un ciel ardent, courent dans l'air sous les formes d'immenses sillages, de jets de lumière, de globules enflammées ; on dirait des fleuves de feu, qui, roulant de vagues lumineuses, tantôt pâles, tantôt flamboyantes, vont se perdre dans quelque mystérieuse immensité. Un anglais qui avait traversé à pied ce désert, nous disait : dans ces plaines où l'homme ne s'abreuve jamais, on éprouve une soif inextinguible, dévorante qui dessèche le palais et la gorge, les yeux deviennent secs, à l'extérieur les paupières glissent avec difficulté sur l'orbite et on ne peut les fermer qu'avec une impression des plus douloureuses. Dans tout l'être on ressent une tristesse morne, une atonie navrante. Au milieu de cette désolation, l'âme la plus forte éprouve un malaise indéfinissable ; elle rentre en elle-même, si l'on peut ainsi dire, et sous l'influence d'une nature qui ne parle plus à aucun sens, elle n'a plus rien d'expansif ni de sympathique.

(A suivre.)

Un ouvrier de Marseille qui a rendu visite à M. le comte de Chambord, écrit ce qui suit :

« Je voudrais qu'il y eût à Lucerne quelqu'un de ces hommes égarés qui s'imaginent que le prince va nous ramener l'ancien régime et la féodalité. Il y a chez lui tant de bonté, de laisser-aller et de simplicité, qu'on lui parlerait comme à un frère et à un ami, si on ne sentait pas qu'il y a en lui le descendant des rois et le futur roi de France.

J'ai trouvé dix fois plus de morgue chez les présidents des clubs et les chefs des sociétés ouvrières qu'il y en a chez le prince. Il vous parle, il vous sourit, il vous touche la main. On le rencontre dans la rue, à l'église, sans suite et vêtu simplement. Pas le moindre faste, point de voitures, point de laquais en livrée. Le prince était comme un de nous. Il n'y avait que son regard profond et sa tête si belle qui le distinguaient.

Je ne me serais jamais figuré que Mgr le comte de Chambord fût aussi versé dans la connaissance des besoins de la classe ouvrière ; sa conversation avec moi m'a prouvé qu'il a fait de cette question une étude particulière et approfondie. »

Le Parlement italien vient de s'ouvrir à Rome en grande solennité. C'est le premier qui se tienne dans la nouvelle capitale conquise par la fourberie.

Le discours du roi Victor-Emmanuel contient des espérances difficiles à réaliser. « Régénérés par la liberté, dit-il, c'est dans la liberté et dans l'ordre que nous chercherons le secret de la conciliation. » L'ordre basé sur la spoliation des droits du Saint-Père n'est pas l'ordre sérieux et véritable.

Le discours du trône à propos de l'ouverture du Landtag prussien est un discours d'affaires et d'administration intérieure. Le gouvernement constate que le soin de veiller à la puissance et à la sécurité de la nation incombe désormais à l'empire allemand.

M. Thiers a été visiter le camp de Roquencourt ; il s'est informé, avec une sollicitude marquée, des besoins des troupes ; il s'est assuré que l'installation des soldats avait été établie dans des conditions satisfaisantes. Après avoir fait une sorte d'enquête sur la position des simples soldats, M. Thiers s'est tourné vers un groupe d'officiers, et il leur a demandé s'ils étaient satisfaits, et, s'ils ne l'étaient pas, quelle réclamation ils formaient. Interrogés ainsi, les officiers ont cru pouvoir adresser au chef du gouvernement certaines plaintes. Il leur est fort difficile, ont-ils dit, sinon impossible de travailler au camp. Ils voudraient qu'il leur fût permis d'avoir un pied-à-terre à Versailles et de se rendre régulièrement à Paris. M. Thiers n'a pas accueilli ces observations ; il a laissé entendre qu'il considérait les officiers désireux de venir à Paris comme plus disposés à y venir chercher des plaisirs que des moyens d'étude et des instruments de travail. Il a adressé à cette occasion aux officiers des conseils sur la nécessité qu'il y avait pour eux à se mettre résolument au travail le plus sérieux. Il a cité son exemple : Malgré mon âge, a-t-il dit, je travaille quatorze heures et souvent vingt heures par jour. C'est ainsi qu'il faut faire. » (Français).

Le tribunal civil d'Angers vient de condamner à 500 francs de dommages intérêts M. Engelhard, ex-préfet du gouvernement du 4 septembre dans la Maine-et-Loire, pour diffamation envers un ancien titulaire de bureau de tabac.

Revue des Journaux

Ordre,

Nous connaissons le véritable programme de la révolution : les hommes politiques du parti disent, comme en 92, qu'il faut faire peur aux royalistes, et les enfants perdus préchent dans les journaux étrangers le massacre des bourgeois. Derrière M. Thiers, il y a M. Gambetta ; derrière M. Gambetta, il y a M. Mottu ; derrière M. Mottu, M. Vermersch.

Voilà où nous allons ; voilà où nous conduisent les divisions du parti conservateur.

Si l'Union Conservatrice ne réunit pas promptement tous les hommes d'ordre, si nous ne nous unissons pas tous dans une pensée de salut, c'en est fait de la France. Que les hommes de bon sens y réfléchissent un peu, ils seront de notre avis.

Avons-nous fait quelque chose pour empêcher cette union nécessaire ? Qu'on nous le dise ! Qu'on nous cite une parole, qu'on nous cite une ligne, contre les hommes que d'anciens souvenirs rattachent à la maison de Bourbon ! Avons-nous jamais eu une parole d'amertume contre ceux qui ont fait cause commune avec les républicains pour renverser l'Empire ? Depuis un an nous n'avons jamais eu qu'un programme, qu'un mot d'ordre, qu'un drapeau, l'Union Conservatrice.

Cette Union Conservatrice, pourquoi ne veut-on pas la réaliser ? Croit-on se fortifier en nous combattant ? S'imaginent-ils qu'on va rayer de l'histoire les vingt années du règne de Napoléon III ?

Presse.

On a beaucoup remarqué un spirituel article du Figaro qui, sous une forme légère, a une véritable importance politique. Il est difficile de dire mieux et plus juste, dans un langage finement railleur qui relève le trait sérieux par la vigueur du raisonnement et l'éclat du style. Ce réquisitoire, très-respectueux et courtois, est adressé à Napoléon III ; il l'engage, lui et ses amis, à laisser faire les événements qui conspirent si bien en leur faveur.

Si l'Empire est traité avec une sévérité loyale, il n'y est pas injurié et sottement calomnié. Les fautes du 4 septembre et les crimes de la Commune, qui lui tiennent de si près, sont signalés bien haut comme sa meilleure justification.

Les impatients que l'on accuse de conspirer sont sagement avertis que d'autres travaillent pour eux et qu'ils feront bien de s'abstenir.

France.

On prétend que la Russie se trouve, après Sedan, dans la même situation que la France après Sadowa à l'égard de la Prusse ; que les événements ont de beaucoup dépassé ses prévisions, qu'elle se sent diminuée et amoindrie en Europe de toute la prépondérance conquise par le cabinet de Berlin, et que M. de Bismark, se rendant parfaitement compte de ce changement de position, aurait déjà résolu de frapper à l'Est un coup pareil à celui qu'il vient de frapper à l'Ouest, pour rendre de tout point inattaquable le nouvel empire d'Allemagne. Comme témoignage des sentiments vrais de la Russie, on rappelle les paroles adressées par l'empereur Alexandre à M. Thiers contre le démembrement de la France.

On ajoute que la Russie, qui, dans la guerre de 1870 comme dans celle de 1866, a couvert les derrières de l'armée prussienne, aurait demandé la restitution du Slesvig au Danemark, et que M. de Bismark, après avoir donné sa parole au moment critique, se croirait aujourd'hui assez fort pour ne pas la tenir, même à l'égard de la Russie ; que cet acte de mauvaise foi aurait fortement indisposé le cabinet de Saint-Petersbourg, d'autant plus qu'il aurait coïncidé avec de vagues projets de reconstruction de la Pologne sous les auspices de l'empire d'Allemagne, lequel mettrait un prince de Saxe à la tête du nouveau royaume.

Voilà les rumeurs qui ont circulé dans certaines régions du monde des nouvelles. Des complications surgiront de ce côté ; elles sont inévitables et les prétextes ne manqueront pas. Mais gardons-nous de croire à un antagonisme subit. La Russie ne commettra pas la faute que nous avons commise ; elle ne s'engagera pas dans une guerre de cette gravité avant d'avoir pris toutes ses précautions et noué les alliances qu'elle pourra trouver.

Nous avons le temps de voir venir, par conséquent.

Journal de Paris.

D'où vient que l'idée bonapartiste repaît, qu'elle obsède le gouvernement, qu'elle le trouble, qu'elle pèse sur ses résolutions ? D'où vient que l'Empire semble retrouver des chances ? Est-ce oubli de la nation ? Est-ce pardon ? Ni l'un ni l'autre. Il est incontestable que le gouvernement du 4 septembre a, dans une large mesure, atténué par son incapacité

et par ses folies les charges de l'Empire ; mais il ne les a pas fait oublier. L'Empire porterait toujours devant l'opinion publique la peine de ses fautes et de nos malheurs, si le gouvernement de la République était resté fidèle à son programme de politique exclusivement nationale et réparatrice. Mais il s'est transformé lui-même en gouvernement de parti, plus soucieux des intérêts de la République que des intérêts généraux et immédiats de la nation tout entière, et condamné par ses tendances à refuser au pays ce que l'Empire lui avait assuré jusqu'au bout, l'ordre, la confiance et la stabilité.

Le bonapartisme n'a été, aux yeux de la grande majorité du pays, qu'une des formes de l'ordre. L'ordre est aujourd'hui toute la fortune de l'Empire, et l'ordre sera, si l'on n'y prend garde, l'instrument de sa restauration. Les partis, surtout le parti républicain, ne savent pas assez quelle place l'ordre tient dans nos mœurs, quelle tyrannie jalouse il exerce sur nos opinions et sur nos volontés.

Patrie.

Les amis de M. Gambetta et M. Gambetta lui-même étaient loin de s'attendre à la lettre si remarquable que vient d'adresser à l'ex-dictateur l'illustre évêque d'Orléans. Cette réponse de Mgr Dupanloup est d'une vigueur de dialectique, d'une éloquence indignée et émue que chacun admire, et qui a déconcerté les apôtres de la République et du radicalisme.

Dans cette belle lettre, l'éminent prélat résume, avec la plus grande force, les innombrables griefs et les immenses responsabilités que le pays tout entier faisaient peser, le 8 février, sur le dictateur Gambetta. Devant les accusations portées, par l'orateur de Saint-Quentin, contre le clergé français, ou plutôt contre la religion elle-même, Mgr Dupanloup nous rappelle à tous quel a été le rôle de l'homme qui tient un pareil langage et qui profère de telles calomnies. Il fait justice, — et avec quelle logique ! — des erreurs historiques, des ignorances de toute sorte, et il fait toucher du doigt toute la pauvreté et tout le vide des phrases ampoulées de l'avocat-dictateur.

On assure que le coup a porté juste dans le parti démocratique radical ; qu'il a ébranlé M. Gambetta et son entourage, et qu'enfin M. Gambetta prépare une réponse.

Union.

La prise de possession du siège de Paris par Mgr Guibert, successeur du vénérable archevêque fasillé par la Commune, a produit une des plus profondes impressions de respect dont nous ayons gardé le souvenir. Cette belle tête d'évêque qui rappelle les têtes ascétiques sculptées dans le portail des vieilles cathédrales, cette gravité tempérée par la douceur chrétienne, cette dignité rare mêlée à une simplicité si parfaite, tout cet ensemble d'autorité, de bonté, de grandeur austère a excité une vraie émotion religieuse. Nous n'avions pas vu, depuis les grands jours du père Lacordaire, une aussi nombreuse assistance à Notre-Dame.

Le nouvel archevêque avait demandé que la cérémonie se fit sans éclat à cause du deuil de l'Eglise de Paris et du malheur des temps ; mais quel éclat aurait pu valoir cet empressement de milliers de fidèles de toutes les conditions ? Quel moment que celui où l'archevêque, s'appuyant sur le bâton pastoral que le Pape lui a donné, s'est avancé sous le dais, au son des cloches, au bruit de l'orgue, au chant du Benedictus qui venit, bénissant la foule silencieuse et prosternée ! C'était l'âme du pasteur qui se donnait à son troupeau : spectacle d'une beauté attendrissante !

Mgr Guibert a lu en chaire son mandement de prise de possession. C'était la meilleure manière de parler. Après trente ans d'épiscopat, le vénérable prélat songeait à la retraite et au compte qu'il aurait à rendre de son administration devant le souverain Juge, quand la Providence est venue le porter malgré lui sur le siège de Saint-Denis. Paris n'aurait pas eu la puissance de le séduire lorsqu'il resplendissait dans sa prospérité et ses merveilles d'art ; mais il aime à s'associer au deuil de ses ruines, à ses désastres, à ses humiliations. Ce ne sont pas les ruines matérielles, mais les ruines morales qui deviendront l'objet de sa sollicitude. Tout le mal est venu du délaissement de la religion ; on ne se sauvera que par le retour à la religion.

La mauvaise volonté du gouvernement de Berlin à l'égard du clergé catholique s'est traduite en bien des occasions ; elle vient d'aboutir, ces jours-ci, aux mesures que doit édicter le Reichstag, sur la proposition de la Bavière, contre les fonctionnaires ecclésiastiques qui, dans l'exercice de leurs fonctions, s'occuperaient de questions politiques de façon à troubler l'ordre public. Il est évident qu'on demande de véritables mesures de persécutions contre l'Eglise catholique. Les journaux officiels de la chancellerie tiennent, sous ce rapport, un langage qui ne saurait laisser de doute à personne : il s'agit, dit-on, de réprimer les progrès de l'ultramontanisme, c'est-à-dire que l'on veut faire trembler le clergé allemand, dont l'adhésion à toutes les décisions du concile du Vatican a trompé les prévisions des hommes politiques de l'Allemagne.

Avec tant soit peu de mauvaise volonté les fonctionnaires allemands pourront diriger, quand ils le voudront, des poursuites contre ceux des ecclésiastiques qu'il leur plaira de tracasser. Où se trouve la limite entre les questions purement religieuses et les questions mixtes ? Un prêtre qui parlera en chaire de l'infaillibilité pontificale, n'encourra-t-il pas, ipso facto, la colère de l'autorité civile ? Ne verra-t-on pas dans cette doctrine, comme le répètent tous les jours les feuilles allemandes, une menace contre les droits de la couronne impériale et des princes allemands ?

Journal des Débats.

Le ministre des finances vient d'adresser à la chambre de commerce de Lyon une lettre au sujet de la « crise de la petite monnaie » dont nous souffrons en ce moment. « En vue de remédier à cette crise, dit le ministre, une activité plus grande a été imprimée à la fabrication des monnaies divisionnaires, et ces monnaies sont répandues dans la circulation par l'entremise des caisses publiques ou de celles de la Banque à mesure qu'elles sont frappées. » Mais faut-il le dire ? nous avons bien peur que l'efficacité de ce remède ne soit illusoire. La quantité existante de la petite monnaie n'a pas diminué depuis la crise, on ne l'a pas fondue, seulement elle a cessé de circuler, et voilà d'où provient la gêne insupportable qui accompagne toutes les petites transactions ; voilà pourquoi nous sommes en train de revenir à cet état primitif où l'on troquait marchandise contre marchandise, service contre service, chose que la complication de notre civilisation ne rend pas précisément commode. Allez donc offrir aujourd'hui un couteau en échange d'une livre de bœuf ou de mouton, une paire de souliers contre un chapeau ! Mais suffira-t-il bien d'augmenter de quelques millions les centaines de millions divisionnaires existants pour rendre cette monnaie de nouveau « circulaire » ? Il est permis d'en douter.

La monnaie divisionnaire a cessé de circuler, en partie parce qu'on l'a exportée en Suisse et en Belgique où elle remplace l'or, dont on a fait une demande extraordinaire pour le paiement de l'indemnité prussienne, en partie et surtout parce qu'au temps où nous sommes chacun garde volontiers une réserve en numéraire par devers soi, et que ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer de l'or conservent de l'argent à l'exclusion du papier. Les métaux sont devenus ainsi presque exclusivement des agents d'accumulation, au lieu d'être des instruments de circulation.

A ce mal, l'expérience des autres pays nous enseigne qu'il n'y a qu'un remède efficace : savoir l'émission des petites coupures en papier. Ce remède, M. le ministre des finances ne le repousse pas, il annonce même que l'émission des petites coupures par les municipalités, chambres de commerce ou syndicats, continuera d'être pleinement libre, et il ajoute que les caisses publiques recevront ces bons de monnaie « lorsque l'administration trouvera que leur émission est convenablement garantie. » Le gouvernement vien notamment d'appliquer cette disposition aux billets émis par le Comptoir d'escompte et la Société Générale, qui ont été lancés la semaine dernière dans la circulation, et que le public hésitait à accepter, quoiqu'ils fussent garantis aussi solidement que possible.

Nous sommes persuadés que cette mesure mettra fin aux appréhensions du public ; mais, en admettant qu'elle suffise dans les grands centres de populations, suffira-t-elle dans les campagnes, où le souvenir néfaste des assignats est gravé dans les mémoires ? Si donc on

ne peut espérer de voir reparaitre de sitôt, la tite pemonnaie en métal, s'il n'est que trop avéré qu'en frappant un supplément de pièces divisionnaires on s'expose à les voir disparaître immédiatement dans le remous de la circulation, devenu un autre tonneau des Danaïdes; s'il nous faut, pour tout dire, nous résigner jusqu'à nouvel ordre à nous servir exclusivement de billets, petits et grands, pourquoi les petits billets ne seraient-ils pas émis de la même manière que les grands? Tout en laissant au public la liberté du choix du papier, pourquoi s'abstiendrait-on de lui offrir celui auquel il est habitué, et qui lui inspire le plus de confiance? pourquoi, en un mot, la Banque de France se refuserait-elle à émettre elle-même la petite monnaie de ses billets?

Chronique locale et méridionale.

Plusieurs députés du Lot sont partis ce matin pour Versailles. On sait que l'Assemblée nationale reprend lundi ses séances.

M. de Cardaillac nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire dans le numéro du Libéral, de dimanche dernier, une note signée : un de vos abonnés et relative à ma lettre publiée le 15 de ce mois par le Journal du Lot pour protester contre le vœu émis par le Conseil général, afin d'obtenir le tracé par Martel du chemin de fer de Bergerac à Saint-Denis.

L'abonné du Libéral, qui doit être de Martel, puisqu'il est mécontent de ma lettre, s'exprime ainsi :

« Il est inexact que le conseil d'arrondissement de Gourdon se soit jamais occupé de cette question. Sans nous arrêter à l'allégation dont on connaît ici la fausseté.... etc. »

Je répondrai tout simplement à l'auteur de cette note : ce n'est pas tout que d'être abonné à un journal, il faut encore le lire.

Cherchez donc, monsieur, dans un des numéros précédents du Libéral, — et c'est écrit tout au long dans les colonnes de ce journal, — la profession de foi de M. Sérager, puis la nomenclature des vœux émis par le conseil d'arrondissement de Gourdon, vœux sur lesquels le conseil général a eu à prononcer, au mois d'octobre dernier. Vous vous convaincrez alors que votre note n'a pas sa raison d'être.

Si MM. Sérager et de Verninac n'ont fait que leur devoir en revendiquant le chemin de fer par Martel, je n'ai fait que le mien en signalant aux huit communes de notre riche contrée le vœu émis par le conseil général.

Je persisterai donc dans l'attitude que je viens de prendre dans l'intérêt de notre vallée.

Faudra-t-il donc maintenant que la vallée de la Dordogne perde, par un vote de complaisance obtenu par surprise, les avantages que la nature lui a donnés? Je ne le pense; et je lutterai, tant que je pourrai, dans toutes les occasions, pour faire triompher les intérêts de notre riche vallée.

Je sais que j'ai de rudes adversaires à combattre, mais qu'importe, si la lutte est pour moi sans certitude, elle n'en sera pas moins pleine d'espoir dans le succès.

Agrérez, etc.

J. DE CARDAILLAC.

On nous écrit de Luzech :

Malgré le brouillard et la menace de pluie, la foire de mardi dernier a été magnifique et il s'y est traité beaucoup d'affaires dans tous les genres.

Le marché aux grains était parfaitement fourni et presque tout s'est vendu à de bons prix.

Nous disions dans notre dernier compte-rendu que nos places sont très-petites. L'administration fait des efforts pour améliorer cette position, et nous apprenons avec satisfaction qu'elle a obtenu enfin l'élargissement du pont du canal, dont l'exiguïté a failli souvent causer de sérieux accidents.

Hier encore, un enfant de huit ans environ faillit être broyé par une charrette, malgré ses efforts pour se garer. Heureusement il en fut quitte pour une forte égratignure à la jambe et au pied.

Je terminerai en priant la municipalité de prendre de promptes mesures pour que l'on n'ait pas toujours un cloaque formé par l'eau du puits de la place. En attendant, gare aux jambes.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle demande, dans le plus bref délai possible, la liste nominative des militaires amputés par suite de blessures reçues pendant la dernière campagne.

Les intendants militaires viennent de recevoir l'ordre de reprendre la suite et de liquider au plus vite toutes les opérations relatives aux dépenses de la garde mobile.

L'administration des postes espère, dit-on, livrer à la circulation, avant la fin du mois de décembre, les nouveaux timbres portant au lieu et place de l'effigie, un chiffre apparent représentant la valeur du timbre.

On assure qu'à partir du 1er janvier 1872, le traitement des facteurs ruraux sera augmenté de 25 p. 0/0.

Le ministre de l'instruction publique a soumis officieusement à MM. les Inspecteurs généraux de l'Université et aux recteurs des académies son plan d'ensemble sur l'instruction gratuite et obligatoire.

La circulaire accompagnant le travail du ministre porte :

« M. le Ministre provoque les plus libres observations, prêt qu'il est à se rallier à toute pratique qui viendrait à se produire. »

Une circulaire de M. Dufaure vient de rendre exécutoire un décret rendu à Paris pendant le siège et qui, étant comme ignoré de la province, était resté sans exécution.

Ce décret est celui qui abrogeait le décret de 1851 qui autorisait le gouvernement à fixer le lieu de résidence des condamnés libérés. Les condamnés libérés pourront maintenant choisir le lieu de leur résidence et ne seront plus soumis aux règlements qui rendaient la surveillance publique : tels que l'obligation de se présenter aux municipalités du lieu à époques périodiques.

Nous craignons que ce décret ne compromette, dans une certaine mesure, la sûreté publique.

La régie fabrique en ce moment un nouveau cigare qui sera vendu au prix de 40 centimes, par paquets de six, sous le nom de regalia de Cuba.

Ce cigare est de la longueur du londrès actuel et de la grosseur du coucha.

Un décret avait accordé un délai à toute personne qui s'était pourvue par appel, devant la cour des comptes, contre un arrêté du conseil de préfecture et dont la requête avait été admise. Ce délai, prolongé pour deux mois par un décret du 25 septembre dernier pour faire ou renouveler la production des pièces prescrites par le décret de 1862, vient d'expirer de nouveau, et n'a pas cette fois été prorogé.

Nous croyons savoir que le projet donnant le droit d'élire les membres des tribunaux et des chambres de commerce à tout négociant patenté depuis cinq ans sera très fortement appuyé par le gouvernement auprès de l'Assemblée nationale. Il est vraisemblable cependant que quelques députés voudront réduire à quatre ans la durée de la patente.

C'est sur ce point seul, d'ailleurs, qu'il y aura discussion.

On a demandé s'il serait statué, cette année, en ce qui concerne la liste des auteurs à désigner pour les épreuves de la licence ès-lettres, liste soumise à un renouvellement triennal, aux termes de l'arrêté du 17 janvier 1859.

Le conseil supérieur de l'instruction publique, qui doit être consulté à ce sujet, n'étant pas réuni, la dernière liste, approuvée le 9 décembre 1868, a été maintenue.

Nous annonçons dernièrement la mise en vente du roman social de M. Léon Valéry, chez M. Calmette : Les Martyrs du fonctionnarisme. Nous lisons aujourd'hui dans le Petit Journal de Paris, les lignes suivantes sur cet important ouvrage :

« Les Martyrs du fonctionnarisme ! Voilà un titre clair, on sait d'avance de quoi il s'agit. M. Léon Valéry a dû voir de près les misères des fonctionnaires qu'il met en scène. Le fonctionnarisme est une des plaies de la France, ce qu'il a enlevé d'intelligences aux carrières in-

dustrielles et commerciales, ce qu'il a créé d'ambitieux désillusionnés et de mécontents est incalculable. En montrant l'employé aux prises avec la persécution et les privations, l'auteur aura rendu service au pays, s'il est parvenu à éloigner des administrations, déjà si encombrées, les jeunes gens qui, au lieu de végéter, rongés d'envie, dans un bureau, peuvent ailleurs utiliser leur savoir et leurs aptitudes, l'auteur aura ainsi joint l'utile et l'agréable. »

Le 1er décembre, jour de foire à Cahors, le nommé Galhot, soldat au 88e de ligne, venait de faire la corvée du repas destiné au planton de l'hospice, lorsque arrivé presque en face la caserne, il se trouva engagé entre plusieurs voitures lancées au galop, et fut renversé par l'une d'elles, qui lui passa sur toute la partie gauche du corps; le bras est assez fortement contusionné.

Ce militaire a été aussitôt transporté à l'hospice.

M. Moles, limonadier à Catus, informe les personnes qui avaient pris des billets à sa loterie qu'elle a été tirée le 19 novembre à la mairie de Catus. Le numéro 68 pris par M. Bonnat, boucher, à Catus, a gagné le secrétaire-commodé.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 13 au 18 novembre 1871.

- Mathématiques élémentaires. Version latine : 1 Basset ; 2 Constanty. Philosophie. Dissertation française : 1 Brasseaud ; 2 Deloncle A. Rhétorique. Version grecque : 1 Lemaire ; Combarieu A. Second. Thème latin : 1 Boussac ; 2 Largeteau. Troisième. id. 1 Rives ; 2 Valmary. Quatrième. id. 1 Acres ; 2 Dentraygues. Cinquième. id. 1 Bugat ; 2 Mathet. Sixième. id. 1 Albert ; 2 Lemaire G. Septième. Version latine : 1 Bertrand ; 2 Nouvelles. Huitième. Calcul : 1 Boudet ; 2 Verdy. Classe préparatoire. — Première division. Ecriture : 1 Rivat ; 2 Ducoing. Deuxième division. id. 1 Dartigalongue ; 2 Lapouble. Troisième division. id. 1 Gratacap ; 2 Bouyssou. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Français : 1 Andrieu ; 2 Peyrissac. Première année. id. 1 Guillard ; 2 Claret. Année préparatoire. Mathématiques : 1 de Lagrandval ; 2 Péliissier. Le Proviseur, RICHAUD.

Le Messager de Toulouse, publie le compte-rendu de la rentrée des écoles et Facultés de cette ville.

Cette solennité universitaire a été marquée par un incident fort regrettable et dont, sans prud'homme, on peut bien dire qu'il est un signe des temps du désordre moral où nous vivons. Voici comment le Messager le raconte :

M. Gatien-Arnoult, recteur de l'Académie, a prononcé le discours solennel de rentrée. Ce discours a donné lieu aux manifestations les plus regrettables.

Poussé par nous ne savons qu'elle fâcheuse inspiration, M. Gatien-Arnoult a cru devoir aussi parler de l'armée. Et il l'a fait en termes assez vifs, surtout quand il a dit à propos de l'armée d'Afrique qu'elle n'avait pas à se prévaloir de ses triomphes puisqu'ils avaient été conquis sans péril.

Le général Pourcet, le colonel Toussaint et un officier de chasseurs ont immédiatement quitté la salle. A ce moment, des cris répétés de : « Vive l'armée ! » se sont élevés de tous les points de la salle. C'étaient les étudiants qui protestaient à leur manière. Il y avait pourtant deux camps, et tandis que les uns, les plus nombreux criaient : « Vive l'armée ! » les autres criaient : « Vive Gatien ! Vive le recteur ! »

Quand M. Gatien-Arnoult a parlé de la République, il lui a été répondu par : « Vive la France ! »

M. Gatien a terminé son discours au milieu d'un bruit indescriptible. Il a ensuite quitté la Faculté dans la voiture de M. le préfet. A sa sortie, les mêmes cris se sont fait entendre : « Vive l'armée ! Vive Gatien ! »

De la Faculté, MM. Ferry et Gatien-Arnoult se sont rendus au quartier général pour témoigner au général Pourcet leurs regrets de l'incident. Déjà une députation de deux cents étu-

dians environ se trouvait chez le général, chez qui ils étaient allés pour le féliciter de sa protestation.

M. le recteur a dit au général Pourcet qu'il s'était mépris sur ses intentions et qu'il n'avait eu nullement la pensée d'attaquer l'armée. Le général Pourcet a répondu que les faits étaient des faits, que l'armée d'Afrique dont il avait fait partie n'avait rien à se reprocher sous le rapport du dévouement et de l'héroïsme; mais qu'il était néanmoins heureux de ces explications. L'incident s'est terminé là.

On nous dit cependant, mais nous n'affirmons rien, que des attroupements en sens contraire auraient eu lieu sur la place du Capitole et sur la place Saint-Etienne, et que des cris de « Vive la Commune ! » auraient été proférés.

Nous nous bornons aujourd'hui au rôle de simple narrateur, et nous racontons les choses telles qu'elles ont été notées par un de nos reporters. Nous apprécierons plus tard, s'il y a lieu. Disons seulement que ces incidents, à quelque point de vue qu'on se place, sont des plus regrettables.

On lit dans le journal de Lot-et-Garonne : Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. de Métiévier, conseiller à la cour d'appel d'Agen. M. de Métiévier siégeait encore, lundi au Palais, et hier matin, il succombait aux suites d'une hémorragie intérieure, qui s'était subitement déclarée et, dès les premiers moments, avait pris le caractère le plus alarmant.

La Cour d'Agen perd en M. de Métiévier un de ses membres les plus distingués. Caractère ferme, esprit droit et consciencieux, M. de Métiévier était un excellent magistrat et il laisse les plus honorables souvenirs dans la compagnie à laquelle il avait l'honneur d'appartenir.

Nous lisons dans le Journal de Toulouse : Lundi soir, vers 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré à l'hôtel Capoul. A l'arrivée des pompiers, le feu était déjà circonscrit. Les dégâts sont de peu d'importance.

Plusieurs journaux ont parlé de la fondation à Toulouse d'une école préparatoire d'artillerie et d'infanterie. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'annoncer que l'ouverture de cette école aura lieu très-prochainement.

Toulouse va donc être la première ville de France dotée d'une école destinée à donner l'instruction militaire.

Les journaux de Tarbes publient un arrêté du Préfet qui révoque de ses fonctions un instituteur communal.

Voici le texte de cet arrêté, auquel tous les honnêtes gens donneront leur entière approbation :

Vu l'article 22 du règlement des écoles publiques des Hautes-Pyrénées, ainsi conçu :

« L'instituteur conduira les enfants aux offices les dimanches et fêtes observées, à la place qui leur aura été assignée par le curé. Il est tenu de les y surveiller. »

Vu la demande du conseil municipal de Calavanté, en date du 4 novembre courant ;

Vu les propositions de M. l'inspecteur d'Académie ;

Considérant que le sieur Abadie, instituteur public de Calavanté, se refuse formellement à se soumettre aux prescriptions de l'article 22 du règlement des écoles publiques ci-dessus relaté, arrête :

M. François Abadie, instituteur primaire de la commune de Calavanté, est révoqué de ses fonctions.

Bulletin Vinicole

Vins du Bordelais — Médoc 1871 à 300 à 350 fr. St Aynan 1870, 700 fr. — Pailus de Libourne 1869, 350 fr. le tonneau. — Bourg 1871, 265 à 275 fr.

Vins de la Bourgogne — Pugnigny 1871, 50 fr. les 228 litres — Chanazeau, Soutenay 1869, 1870, 200 à 225 fr. la pièce habillée.

Vins de Gascogne — Moissac, 1re qualité 60 fr., 2e 50 fr., 3e 40 fr. litres nos.

Vins de la Dordogne — Bergerac 1871 300 à 330 fr. le tonneau.

Vins du Midi — Narbonne 1871, de

13 à 19 fr. l'hectolitre. — Montpellier, Aramons, 1er choix 1871, 12 à 13 fr. l'hectolitre. — Carcassonne, 1er choix 15 à 16 fr.

Bulletin commercial

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Foire du 1er Décembre 1871

Blé. En vente : 618 hectolitres. — Vendu : 329 hectolitres. — Prix moyen : 25 fr. 20 l'hectolitre.

En vente : 326 hectolitres. — Vendu : 203 hectolitres. — Prix moyen : 12 fr. 02 l'hectolitre.

Seigle. — 16 fr. l'hectolitre. — Orge, 13 fr. — Fèves, 15 fr. — Pommes de terre, 4 fr. 50. — Chataignes, 5 fr. 50. — Avoine, 9 fr. 50.

Le champ de foire comptait 456 bœufs qui se sont vendus de 450 à 900 fr. la paire.

Les bœufs gras valaient de 32 à 38 fr. les 50 kil. poids vif.

Les cochons gras se vendaient 55 à 60 fr. les 50 kil.

200 petits cochons environ se sont vendus au prix de 25 à 60 fr. pièce suivant grosseur.

700 moutons avaient été amenés, ils se sont vendus de 10 à 20 fr. Les moutons gras, de 55 à 60 cent. le demi-kilo.

Bordeaux, 3 novembre.

Blé, 1re qualité, 27 à 28 fr. ; — 2e qualité, 26 fr. ; — 3e qualité, 25 26 fr.

Seigle du pays, 16 fr. ; — de Bretagne, 15 fr. 50.

Maïs blanc, 16 fr. 17 ; — roux, 16 fr. Avoine, 1re qualité, 10 fr. ; — 2e qualité, 9 fr.

Farines de froment blée, 1re qualité de Nérac, par 50 kil., 23 fr. 50. ; fabriques de Bordeaux, 24 fr. 25 ; — Moissac, Aiguillon, 23 fr.

Vins. — Cahors 1870, 1re qualité, 500 fr. le tonneau ; — 2e et 3e qualités, 350 à 400 fr. le tonneau.

Marmande, 30 novembre.

Marché au blé, extrêmement calme ; les cours se maintiennent à 27 fr. mais sans transactions importantes. La plupart des minotiers n'offrent que 26-80, prix que les vendeurs n'acceptent pas.

Agen, 1er décembre.

Blés fins de Lectoure, les 80 kil. net, 27 fr. (rendus) en gare d'Agen.)

Blés du Quercy ou coteau, les 80 kil. net, 26.50 à 27 fr.

Blés de Garonne, les 80 kil., id. 26 à 26.50.

Seigles, les 75 kil. net, 15 fr.

Maïs, les 80 kil. brut, 13.50 à 13.75.

Avoines, les 50 kil. brut, 10 fr. 50.

La tendance est fortement à la baisse.

CALENDRIER DU LOT

Table with 4 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman. l'Avent, Lundi. s Pierre Chrysiolog., Mardi. s Sabbas, etc.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles 4er décembre.

M. Thiers n'a pas encore terminé son Message qui sera, paraît-il, un exposé complet de la situation, dans le genre des Messages américains. On m'assure qu'il formera plus de soixante pages. Il se confirme qu'aucune question constitutionnelle ne sera abordée dans ce document et que la ques-

tion de retour à Paris y sera également laissée de côté. La lecture du Message ne sera pas confiée cette fois à M. Jules Simon et c'est M. Thiers, lui-même qui, lundi prochain, en donnera connaissance à l'Assemblée.

Le baron de Beust a déjeuné hier, avec le président de la République. Celui-ci avait aussi pour convives le général Ladmirault et le docteur Nélaton. Après déjeuner, M. Thiers a eu un assez long entretien avec l'ex-chancelier, ce qui ne manquera pas de faire dire à bien des gens que M. de Beust est venu remplir ici une mission particulière. Si le fait était exact, il est probable que personne n'en saurait rien de sitôt. Mais, pour qui connaît l'état des choses à Vienne et la situation personnelle de M. de Beust vis-à-vis de l'empereur François-Joseph et du comte d'Andrassy, il n'est pas douteux que la visite de M. de Beust à M. Thiers a été une simple visite de courtoisie.

Le marquis de St-Vallier était hier à Versailles et il a été introduit auprès du président de la République, tandis que M. de Beust était encore avec lui, ce qui paraît exclure l'idée que M. de St-Vallier soit venu exprès de Nancy pour faire connaître au président l'irritation inspirée aux autorités prussiennes par l'acquiescement de Tonnelet. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette irritation est d'ailleurs, trop réelle et, bien qu'aucune plainte directe ne paraisse avoir été adressée au ministère des affaires étrangères, on peut s'attendre à la voir se traduire, dans les départements occupés, par des vexations et des exigences qu'il eût été sage et véritablement patriotique d'épargner à des populations déjà si éprouvées.

Je ne veux, certes, incriminer personne et je conçois mieux que personne, l'adversion insurmontable que fait éprouver la vue d'un uniforme étranger en France ; mais tant que l'occupation existe, il faut savoir éviter ce qui peut la rendre encore plus lourde et plus odieuse. Avant hier matin, les Prussiens ont fusillé près d'Épernay, deux individus accusés d'avoir tué une de leurs sentinelles, et de leur avoir volé des chevaux. Qui sait si l'incident Tonnelet n'a pas été pour quelque chose dans la façon expéditive dont ils se sont fait eux-même justice en cette circonstance ?

Le marquis de Saint-Vallier a dû repartir ce matin pour Nancy.

M. Nigra est de retour à Paris depuis ce matin. Il est toujours question d'un projet de loi qui serait présenté à l'Assemblée dans le but de hâter l'instruction et le jugement des 20,000 prisonniers de la Commune qui sont encore en prison ou sur les pontons.

L'exécution de Rossel et de Ferré a produit une profonde impression parmi les prisonniers qui attendent actuellement au fort Bayard le navire qui doit les transporter dans la Nouvelle Calédonie.

Les événements de Bruxelles sont considérés comme fort graves. Voilà les Belges en train de devenir français ! disait ce matin un diplomate pour qui les mots de français et d'émeutier sont à peu près synonymes.

On annonce pour le 15 juillet 1873 l'ouverture à Paris d'une Exposition d'économie domestique sous le patronage de la Société nationale d'encouragements des travailleurs industriels. Cette société qui n'a rien de politique est due à l'initiative de M. Troncin du Mersan qui doit à sa courageuse conduite pendant la Commune la confiance dont l'honneur le président de la République. La Société a pour but de protéger, d'encourager et de récompenser le travailleur, d'élever son niveau intellectuel et moral et de faciliter son indépendance par l'épargne. . . .

Inspirer aux ouvriers la prévoyance et leur faciliter l'épargne, tel est bien le meilleur préservatif des révolutions, le plus sûr antidote de l'Internationale et de la Commune. On ne saurait donc que féliciter l'initiateur de la Société d'avoir si bien compris où était notre plus grande plaie sociale et de vouloir y apporter remède. Je désire vivement qu'il parvienne à surmonter les obstacles que les préoccupations politiques et les préjugés de parti sont toujours prêts, dans notre pauvre pays, encore plus qu'ailleurs, à opposer aux œuvres les plus réellement utiles.

Dernière heure.

Paris, 2 décembre 1 h. 30, soir.

Une dépêche de Bruxelles annonce la démission du ministère, sur la demande du Roi des Belges.

On assure que le duc d'Aumale siègera à l'Assemblée nationale, lundi.

Bourse de Paris.

Paris, 2 décembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. o/o, 4 1/2 p. o/o, 5 p. o/o. Values: 56.60, 81.50, 91.60.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

PRIME D'ACTUALITÉ OFFERTE A NOS ABONNÉS

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

DES

RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre.

Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement :

Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Au Gallia Christiana

La réimpression du Gallia Christiana sera entièrement conforme à l'édition originale, reproduite page par page, ligne par ligne.

La collection formera treize beaux volumes in-folio, sur papier vergé, à grandes marges, au prix de cinquante francs le volume, et trois volumes supplémentaires contenant les appendices et la table générale, à soixante-quinze francs le volume.

Le 4er volume in-folio de 1020 pages et cinq cartes, est en vente : il contient le diocèse de Cahors. Les personnes qui désirent ne posséder, pour le moment, que ce volume, contenant les provinces ecclési-

siastiques du midi, le paieront soixante-quinze francs, en trois versements, de vingt-cinq francs chacun.

Pour voir le volume, ou souscrire, s'adresser à M. Mothon, Hôtel du Cheval Blanc à Cahors, représentant de M. Palmé éditeur des Bollandistes ; Les personnes qui enverront leur souscription d'ici huit jours à ladite adresse, recevront en prime et gratuitement avec le volume Gallia :

Rome pendant le Concile, par Louis Veuillot, deux beaux volumes in 8°, qui vont paraître.

Ou bien, Paris pendant les deux sièges, du même auteur, 2 volumes in-42.

A. BERGON ET Cie

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hagent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

Savoir : Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.

M. ERNEST FOUBERT

Dentiste de Paris

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse dentaire, rue Fénélon, au coin de la rue de l'Université, au 1er.

Opérations gratuites pour les indigents.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public quelle vient de succéder, depuis le 1er novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

ÉTUDE D'AVOÜÉ

TRÈS BONNE

A RODEZ (Aveyron)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès

S'adresser à M. ALENGRIN, vérificateur de l'Enregistrement à Rodez, ou à M. BENOÎT, greffier en chef du tribunal civil de Rodez.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Le nombre des avoués en exercice est de sept.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Madamé veuve Bertou à Cahors, à M. Calmels juge de paix du canton de Catus (Lot), ou à Me Pouzergues avoué près le tribunal de 1re instance de Cahors.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.